

7 Décembre 2011

Négos payantes pour les ADC !

FRET

Depuis des mois, l'entreprise prépare avec minutie le changement de service d'hiver 2012.

Ce premier changement de service de l'ère « cadencement généralisé » va se dérouler sous les yeux particulièrement attentifs de nombreux observateurs politiques, mais surtout de nos derniers clients.

Chacun le sait, le contexte économique n'est que peu favorable à notre activité. Cependant ce contexte n'est pas le seul responsable du long déclin de FRET SNCF.

**L'entreprise avait aussi sa part de responsabilité.
Elle devait l'assumer !**

Pour défendre l'intérêt des ADC, la FGAAC-CFDT avait donc déposé un préavis de grève national, illimité spécifique au FRET démarrant ce
Vendredi 12 Décembre 2012 à 12h.

Après plusieurs heures de négociations sous la vigilance de toutes ses équipes, la FGAAC-CFDT a tout d'abord permis de remettre en place un cadrage réglementaire sur différents points importants pour les conducteurs de notre activité:

- L'arrêt des commandes de chambre à la PS de l'ADC en respect du RH
- Respect du suivi des journées de roulements et le respect des repos .
- Respect de la réglementation pour toute journée modifiée.
- Arrêt des modifications de journées commandées sans accord de l'agent.
- Obtention de la totalité des marches trains pour toute la tournée dès la Prise de Service.
- Arrêt de toutes intimidations et autres menaces sur les ADC souhaitant faire respecter la réglementation.

Même si ces points ne sont que des rappels de notre RH0077.

**L'entreprise se donne une obligation
de résultat sur leurs applications.**

Vos délégués FGAAC-CFDT aussi...

consultez les tracts sur le site: www.fgaac-cfdt.fr



SA 2012



Des mesures fortes pour les ADC !

Revalorisation de la prime GA !

La **FGAAC-CFDT** soucieuse de réaffirmer le rôle de la prime grand axe, souhaitait obtenir une revalorisation de cette prime afin de remettre en place une hiérarchisation des roulements.

Après négociations, la **FGAAC-CFDT** a obtenu :

Une nouvelle modalité d'application de cette prime, négociée dès janvier, **combinée à la revalorisation de l'enveloppe globale de la prime Grand Axe en 2012 d'environ 10 %**. Cette combinaison permettra la mise en place d'un paiement de cette prime à un plus grand nombre d'Agent de Conduite !

Compensation financière suite à perte de trafic !

Mesure de compensation suite à perte de trafic à hauteur de 4% pour l'ensemble des roulements TA et TB de FRET SNCF impactés par la mesure.

Pour les TB, le paiement s'effectuera entre octobre 2011 et mars 2012. Le paiement de la compensation sera réalisé sur l'écart entre les primes réalisées en juin 2010 et juin 2011.

Pour les TA, le paiement s'effectuera entre octobre 2011 et mars 2012. Le paiement de la compensation sera réalisé sur l'écart entre les acomptes congés d'octobre 2011 comparés à ceux de 2010.

Un point de revoyure de la mesure sera fait dès que les primes de février 2012 seront connues.

Exemple :

PMJR Juin 2010	PMJR Juin 2011	Ecart	Compensation	Plus pour l'agent
40,10 €	41,29 €	+ 2,97 %	Pas de compensation	
42,37 €	39,49 €	- 6,80 %	2,80 % de la prime de juin 2010 soit 1,18 € par jour.	1,18 € x 20 jours travaillés : 23,6 € par mois. Soit 141,6 euros sur la période négociée
42,93 €	36,32 €	- 15,40 %	11,40 % de la prime de juin 2010 soit 4,89 € par jour.	4,89 € x 20 jours travaillés : 97,8 € par mois. Soit 586,8 euros sur la période négociée.

Pour les ADC, FGAAC-CFDT !

Pas de compromis, juste efficace !!!